

Quand la sécurité nationale devient une arme contre le journalisme : le nouveau rapport de RSF

Au nom de la sécurité nationale, des journalistes sont poursuivis, emprisonnés, surveillés, contraints à l'exil, voire tués. Dans son nouveau rapport, "Quand la sécurité nationale devient une arme contre le journalisme", Reporters sans frontières (RSF) démontre, dans la continuité du Classement de la liberté de la presse 2026, comment la notion de sécurité nationale, bien au-delà de sa vocation première, est devenue un outil de répression contre le journalisme partout dans le monde. Le rapport analyse cette dérive mondiale et formule dix recommandations concrètes pour protéger durablement la liberté de la presse.

"La sécurité nationale ne peut pas devenir un prétexte permettant aux gouvernements de faire taire les journalistes. Chaque poursuite abusive, chaque détention arbitraire et chaque loi détournée contre la presse fragilise non seulement la liberté d'informer, mais aussi le droit des citoyens et citoyennes à accéder à l'information. Les gouvernements, qu'ils soient autoritaires ou démocratiques, apprennent désormais les uns des autres comment utiliser les outils de l'État sécuritaire pour empêcher les journalistes d'enquêter. Ce rapport démontre que cette dérive est devenue mondiale et qu'il est urgent de réaffirmer que le journalisme ne constitue jamais une menace contre l'État, mais une garantie contre l'arbitraire."

Anne Bocandé

Directrice éditoriale de RSF

Qu'ont en commun les journalistes [Turki al-Jasser](#) en Arabie saoudite, [Frenchie Mae Cumpio](#) aux Philippines ou [Zhang Zhan](#) en Chine ? Tous ont été poursuivis au nom de la "sécurité nationale" entre 2020 et 2026. Le premier a été exécuté, les deux autres ont été emprisonnés, pour avoir simplement exercé leur métier. Ils sont loin d'être des cas isolés : de Gaza à Hong Kong, en passant par Moscou et Managua, des centaines de journalistes sont aujourd'hui visés par des accusations de terrorisme, d'espionnage, de trahison ou d'atteinte aux intérêts de l'État alors qu'ils et elles ne faisaient que leur travail.

Rien que ces dernières semaines, on a pu observer la mise au banc de médias indépendants comme le site d'information *Crimean Solidarity*, ajouté sur le registre infamant russe des "agents de l'étranger" pour avoir documenté la répression russe en Crimée occupée ; aux États-Unis, le ministère de la Justice a émis des citations à comparaître visant à contraindre des journalistes du *Washington Post* et du *Wall Street Journal* à témoigner devant un grand jury dans le cadre d'une enquête sur des fuites touchant à la sécurité nationale. Le 1er juillet 2026, quelques jours seulement avant la publication du rapport, le régime chinois a mis en vigueur

une nouvelle loi qui élargissait dangereusement l'éventail des activités considérées comme relevant du "terrorisme". Cette législation peut être utilisée pour cibler des journalistes en exil, notamment ceux issus de la minorité ouïghoure persécutée. À Hong Kong, **Jimmy Lai** vient de passer la barre des [2 000 jours de détention](#) pour "atteinte à la sécurité nationale" en tant que fondateur d'un des journaux indépendants emblématiques du territoire *Apple Daily*.

Et ce 8 juillet, la cour d'appel de Paris doit se prononcer dans [l'affaire d'Ariane Lavrilleux](#). Poursuivie pour "compromission du secret de la défense nationale" et "révélation d'information pouvant conduire à identifier un agent protégé" après la publication, en 2021, d'une enquête révélant qu'une mission des renseignements français aurait été détournée par les autorités égyptiennes pour cibler des civils, la journaliste d'investigation du média *Disclose* avait subi en 2023 une garde à vue de 39 heures, une perquisition de son domicile ainsi que des mesures de surveillance, avant de bénéficier d'un non-lieu en octobre 2025. La juge d'instruction avait alors estimé que les articles relevaient de l'intérêt général et du débat démocratique. Mais le parquet général a fait appel et demande non seulement la réouverture de l'instruction et sa mise en examen, mais aussi l'audition des co-auteurs de l'enquête ainsi que le retrait des articles et du documentaire.

Le Classement mondial de la liberté de la presse 2026 de RSF révélait déjà que le [dévoiement des lois sur la sécurité nationale faisait plonger l'indicateur légal](#) : **ce score s'est dégradé dans plus de 60 % des pays** entre 2025 et 2026. La **criminalisation du journalisme**, fondé sur le contournement du droit de la presse et le dévoiement de lois d'exception ou de droit commun, s'avère un phénomène mondial.

Le contexte de **multiplication des conflits armés et de progression des régimes autoritaires** contribue à cette dérive. Le rapport souligne notamment qu'à Gaza et en Cisjordanie, des journalistes palestiniens sont arrêtés, [détenus et privés de leurs droits fondamentaux](#) au nom de la "lutte contre le terrorisme" et de la "sécurité nationale" par l'armée israélienne. Il pointe comment la presse est muselée et incitée à un "traitement patriotique" de l'information dans la zone du Sahel. Il met également en lumière la diffusion internationale de ces pratiques répressives, des lois sur les "agents de l'étranger" inspirées du modèle russe aux dispositifs de contrôle numérique développés par la Chine.

Cette logique n'épargne plus les démocraties et crée **des précédents juridiques et sécuritaires qui affaiblissent progressivement les garanties protégeant la liberté de la presse**. On peut citer, par exemple, le durcissement des sanctions auxquelles les journalistes pourraient s'exposer s'ils collaboraient avec des lanceurs d'alerte en vertu de la [loi sur la sécurité nationale](#) de 2023 au Royaume-Uni, la condamnation du journaliste **Juha Mäntylä** en Finlande, le [scandale des écoutes](#) visant notamment le journaliste **Thanasis Koukakis** en Grèce, ou encore les [poursuites engagées](#) contre **Julian Assange** en vertu de l'Espionage Act aux États-Unis.

Ces affaires illustrent une tendance plus large : l'extension du recours au secret-défense et à la sécurité nationale comme fondement de poursuites contre des journalistes. Les accusations d'espionnage, de terrorisme ou d'apologie du terrorisme, de diffusion de "fausses informations"

ou d'atteinte aux intérêts de l'État servent désormais à justifier arrestations, détentions arbitraires, surveillance illégale et censure. Des charges pouvant être mobilisées contre des journalistes couvrant simplement des [manifestations en Iran](#), des affaires de [santé publique en Tanzanie](#), ou enquêtant sur des enjeux environnementaux, comme dans le cas de [Rupesh Kumar Singh](#) en Inde ou de [Shin Daewe](#) en Birmanie. En Amérique latine, du Nicaragua au Brésil, en passant par la Colombie, le Mexique ou le Chili, cette instrumentalisation s'inscrit souvent dans l'héritage de la notion d'"ennemi intérieur" et prend aujourd'hui plusieurs formes : accusations de terrorisme, de trahison ou de propagande, surveillance illégale, restrictions d'accès à l'information et recours à des récits sécuritaires contre les journalistes qui enquêtent sur les forces de sécurité, les groupes armés, le crime organisé, la corruption ou les enjeux environnementaux.

Les dix infos clés du rapport

1. **La sécurité nationale est de plus en plus détournée de son objectif initial pour criminaliser le journalisme.** Des lois destinées à lutter contre les atteintes à la défense nationale sont désormais utilisées contre des journalistes publiant des informations d'intérêt public.
2. **Les conflits armés sont un terrain privilégié d'instrumentalisation de la sécurité nationale pour contrôler l'information.** Au nom de la protection des opérations militaires ou de l'unité nationale, les gouvernements restreignent l'accès des journalistes aux zones de guerre, imposent des récits patriotiques et limitent l'accès aux informations. Que ce soit en Palestine, au Soudan, en Éthiopie ou encore en Russie, les exemples sont légion.
3. **La liberté de la presse est souvent menacée lorsque les mesures d'exception adoptées au nom de la sécurité nationale deviennent permanentes.** États d'urgence, lois antiterroristes et dispositifs d'exception continuent de s'appliquer bien après les crises qui les ont justifiés, réduisant durablement la liberté de la presse. En Inde, au Cachemire, le journaliste **Fahad Shah** a ainsi été maintenu en détention pendant près de deux ans grâce à l'utilisation successive de plusieurs lois sécuritaires.
4. **Les accusations de terrorisme ou d'apologie du terrorisme sont devenues l'un des principaux outils de répression au nom de la sécurité nationale.** Dans de nombreux pays, les journalistes enquêtant sur les conflits, les forces armées ou les groupes armés sont assimilés à des terroristes ou à des extrémistes. La condamnation de la journaliste philippine **Frenchie Mae Cumpio** pour "financement du terrorisme" en est un exemple marquant. En Afrique de l'Ouest, le journaliste béninois **Hugues Comlan Sossoukpè** a également été ciblé sous couvert de coopération sécuritaire et de lutte contre le terrorisme.
5. **La définition de la sécurité nationale n'est pas figée — ce qui met les journalistes en danger.** La signification de la "sécurité nationale" varie considérablement d'un pays à l'autre et de nombreux États en élargissent la portée. Ces zones d'ombre — qui englobent la **cybersécurité, la désinformation, la propagande, la santé publique et les questions environnementales** — permettent aux gouvernements de poursuivre

des journalistes pour leurs reportages bien au-delà des questions militaires. Au Vietnam, par exemple, **Pham Doan Trang** purge une peine de neuf ans de prison pour « propagande anti-étatique ». En **Tunisie**, le décret-loi n° 54 a été utilisé contre des journalistes pour criminaliser la critique sous prétexte de lutter contre la cybercriminalité et de protéger la sécurité nationale.

6. **Même en temps de paix, la sécurité nationale est invoquée pour entraver les enquêtes journalistiques et la surveillance des journalistes utilisée abusivement.** Les investigations portant sur les questions militaires, diplomatiques ou de défense sont de plus en plus assimilées à des atteintes aux intérêts fondamentaux de l'État. En France, la journaliste Ariane Lavrilleux a été placée en garde à vue après ses révélations sur l'opération militaire secrète *Sirli* menée entre la France et l'Égypte.
7. **La surveillance abusive des journalistes est très répandue, même dans les démocraties.** En Grèce, au moins 13 professionnels des médias ont été ciblés par le logiciel espion Predator, dans ce qui est devenu le plus grand scandale de surveillance impliquant des journalistes au sein de l'Union européenne. Quant au Chili, le journaliste d'investigation Mauricio Weibel Barahona a été pris pour cible par une opération de surveillance illégale après avoir enquêté sur la corruption au sein de l'armée — une affaire qui illustre les risques liés à l'utilisation abusive des outils de renseignement à l'encontre de la presse.
8. **L'utilisation abusive de l'argument de la sécurité nationale s'étend au-delà des frontières.** Vingt-cinq ans après la "guerre mondiale contre le terrorisme" menée par les États-Unis, les politiques encourageant les dérives en matière de sécurité nationale se répandent de plus en plus à l'échelle internationale. Les lois répressives sur les « agents étrangers », popularisées par la Russie, ont inspiré des législations similaires dans plusieurs pays, tandis que le modèle chinois de contrôle d'Internet, incarné par la **Grande Muraille numérique (Great Firewall)**, est progressivement reproduit au Vietnam, en Birmanie et au Cambodge afin de renforcer la censure au nom de la sécurité nationale.
9. **La sécurité nationale est désormais invoquée pour justifier une répression transnationale.** Au nom de la lutte contre les "ennemis de l'État", les régimes autoritaires poursuivent les journalistes exilés par des condamnations par contumace, des demandes d'extradition, des campagnes de harcèlement, des menaces contre leurs proches, voire des tentatives d'assassinat. Le meurtre du journaliste kazakh **Aydos Sadykov**, exilé en Ukraine après avoir été accusé de menacer les intérêts de son pays, illustre cette montée de la répression transnationale.
10. **Face à cette instrumentalisation croissante de la sécurité nationale, RSF appelle à rétablir des garde-fous démocratiques.** L'organisation recommande notamment de limiter strictement la définition de la sécurité nationale, de protéger le secret des sources, d'encadrer les pouvoirs de surveillance, d'empêcher le recours abusif aux lois antiterroristes contre les journalistes et de renforcer les mécanismes internationaux de protection de la liberté de la presse.

Les dix recommandations de RSF

Afin de concilier les impératifs de sécurité nationale avec la protection de la liberté de la presse, les États démocratiques devraient adopter des garanties assurant que toute restriction visant le journalisme demeure exceptionnelle, nécessaire et proportionnée. À cette fin, RSF recommande les mesures suivantes :

1. **Adopter une définition précise de ce qui constitue une menace à la sécurité nationale.** Et ce, afin d'éviter que cette notion ne serve de justification générale pour restreindre les reportages journalistiques sur des sujets d'intérêt public (environnement, santé publique, migrations, etc.). Des notions vagues telles que "l'atteinte aux intérêts de l'État" ou "la réputation nationale" ne devraient pas non plus constituer des motifs légitimes de limitation de l'activité journalistique.
2. **Soumettre les poursuites engagées sur le fondement des lois sur l'espionnage à une exception d'intérêt public.** Les journalistes poursuivis pénalement pour la publication d'informations classifiées ou sensibles devraient pouvoir invoquer cette exception lorsque la divulgation contribue au débat sur une question d'intérêt général. Les juges devraient s'efforcer de trouver un juste équilibre entre, d'une part, l'intérêt public de la divulgation et, d'autre part, tout préjudice spécifique et démontrable porté à la sécurité nationale.
3. **Veiller à ce que les dispositifs de lutte contre le terrorisme ne soient pas détournés à des fins de poursuites contre les journalistes.** Les infractions terroristes devraient s'appuyer sur des preuves claires démontrant l'intention, la connaissance des faits et un lien démontrable avec des actes ou des organisations terroristes. Les journalistes ne devraient pas voir leur responsabilité pénale engagée du seul fait qu'ils rendent compte des activités de groupes désignés comme terroristes ou communiquent avec eux. Les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, y compris celles fondées sur les normes élaborées par le Groupe d'action financière (GAFI/FATF), devraient également être mises en œuvre dans le respect des droits des journalistes et de la liberté de la presse.
4. **Soumettre toute opération de surveillance policière ou relevant de la sécurité nationale visant des journalistes, dans le cadre d'enquêtes portant sur les crimes les plus graves, à une autorisation judiciaire préalable et à un contrôle juridictionnel.** Et ce, afin de garantir le niveau le plus élevé d'examen et de protection de la liberté de la presse.
5. **Protéger la confidentialité des sources journalistiques.** Les exceptions fondées sur la sécurité nationale devraient être strictement encadrées, soumises à une autorisation et à un contrôle judiciaires, et ne pouvoir être accordées que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque la divulgation des sources est nécessaire pour prévenir un crime imminent et particulièrement grave, dont la liste devrait être définie strictement par la loi.
6. **Veiller à ce que les journalistes accusés d'avoir enfreint la loi ne soient poursuivis que dans le cadre des procédures pénales et civiles de droit commun, et bénéficient de l'ensemble des garanties attachées à une procédure régulière et à un procès équitable.** Les États démocratiques devraient s'abstenir de recourir aux tribunaux militaires, aux juridictions spéciales de sécurité nationale, aux juridictions

d'exception ou aux mécanismes de détention administrative pour traiter les affaires impliquant des journalistes.

7. **Mettre en place des recours effectifs contre les procédures judiciaires abusives fondées sur des motifs de sécurité nationale.** Les journalistes faisant l'objet d'enquêtes ou de poursuites pénales infondées ou disproportionnées au nom de la sécurité nationale devraient avoir accès à des voies de recours judiciaires effectives. Les tribunaux devraient être habilités à accorder des réparations lorsque les autorités ont détourné abusivement les lois relatives à la sécurité nationale pour intimider, réduire au silence ou exercer des représailles contre des journalistes.
8. **Préserver la liberté de la presse et les droits des journalistes en période de conflit armé ou d'état d'urgence.** Les situations d'urgence ne devraient pas, à elles seules, justifier la censure ou des restrictions aux droits des journalistes. Toute mesure restrictive adoptée dans de telles circonstances devrait être conforme à la loi, strictement temporaire et soumise au contrôle d'une autorité indépendante ainsi qu'à un réexamen périodique permettant d'en évaluer la nécessité, la proportionnalité et les effets sur l'accès des citoyens à des sources d'information indépendantes et fiables.
9. **Empêcher que les mécanismes internationaux de coopération policière et judiciaire ne soient utilisés pour faciliter la répression transnationale des journalistes.** Une vigilance particulière devrait être accordée aux demandes d'extradition, aux procédures d'entraide judiciaire, aux mesures de surveillance transfrontalière et au recours aux mécanismes internationaux de coopération policière, tels que les notices rouges d'Interpol. Les États devraient instaurer des procédures permettant aux journalistes visés par des notices rouges d'Interpol de contester ces mesures devant une autorité indépendante et d'obtenir réparation.
10. **Mettre en place un mécanisme international de suivi et d'alerte chargé de détecter et de signaler les actes de répression transnationale commis sur le territoire des États démocratiques.** Les États démocratiques devraient renforcer leur coopération afin d'identifier les menaces et les auteurs de crimes visant des journalistes en exil, d'améliorer le partage d'informations et de créer des canaux de communication directs entre les journalistes exposés à des risques et les autorités de police et de justice.